

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 mai 2018

Délibération n°39 - 2018 relative à une remise gracieuse

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 193 3°,

Article premier :

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la remise gracieuse de 4 000 euros au profit d'une agente en situation de grande précarité financière.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	25	Contre	0	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---



Visa du Président

Guillaume GILLE

Document en annexe au présent extrait : Note remise gracieuse 1

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05/06/2018

Document mis en ligne le : 05/06/2018 .